

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 606

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 32**ÉTAT A****« Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics »**Au tableau du IV de l'état A annexé, après la 11^{ème} ligne, insérer les deux lignes suivantes :

Remboursement des avances destinées à soutenir Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de covid-19	0
Remboursement des avances destinées à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de covid-19	0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.